



KPMG RDC SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Bld du 30 juin N°14
Imm BCDC 7^{ème} niveau
Kinshasa/Gombe
B.P. 7228 Kinshasa I
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 99 00 100 20
: (243) 99 00 100 21
e-mail : tfashingabo@kpmg.cd

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE BATSHAMBA – TSHIKAPA : SECTION PONT DE LOANGE – PONT DE LOVUA AGENCE D'EXECUTION : CELLULE INFRASTRUCTURES

Lettre de recommandations

Période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

Période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
Cellule Infrastructures
70, Avenue Roi Baudoin
Commune de Gombe – Kinshasa

Cette lettre de recommandations contient 9 pages



KPMG RDC SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Bld du 30 juin N°14
Imm BCDC 7^{ème} niveau
Kinshasa/Gombe
B.P. 7228 Kinshasa I
République Démocratique du Congo

Téléphone : (243) 99 00 100 20
: (243) 99 00 100 21
e-mail : tfashingabo@kpmg.cd

**A Monsieur Théophile NTELA
Coordonnateur
Cellule Infrastructures
KINSHASA/GOMBE**

Kinshasa, le 27 juin 2017

Concerne : Lettre de recommandations

Monsieur le Coordonnateur,

Dans le cadre de notre mission de certification des états financiers du Projet d'aménagement de la route Batshamba –Tshikapa : Section Pont de Loange – Pont de Lovua, accomplie pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, nous avons procédé à l'examen du contrôle interne existant.

Nos travaux n'ont porté que sur les procédures essentielles à la réalisation de notre mission de certification. Ils ne mettent donc pas en évidence toutes les faiblesses qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement déceler. De plus, les remarques que nous formulons font abstraction des points forts de votre contrôle interne.

Les commentaires et recommandations indiqués ci-après ne tiennent pas compte des modifications qui ont pu intervenir après le 5 juin 2017, date à laquelle nous avons obtenu les dernières informations de votre institution et clôturer notre mission.

Nous tenons à vous remercier de l'accueil qui nous a été réservé et de la coopération dont nous avons bénéficié de la part de l'ensemble du personnel de la Coordination de la Cellule Infrastructures au cours de cette mission.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez obtenir de notre part et vous prions d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Nico MABATA-NTANTU

Directeur Général

KPMG Congo-R.D.C
Immeuble BCDC 7^{ème} Niveau
Boulevard du 30 Juin
B.P. : 7226 Tsh. (+243) 990010020
Kinshasa / Gombe (+243) 99010021
E-mail : tfashingabo@kpmg.cd

SOMMAIRE

N°	Description	Pages
1.	Recommandations de la période du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016	4
2.	Recommandations antérieures non mises en œuvre	9

1. Recommandations de la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

1.1. Avance non justifiée

Observation	Risque
Nous avons constaté qu'une avance de 1 200 USD a été consentie à l'agent KANDAMBU en date du 27 décembre 2016. Au 5 juin 2017, cette avance n'avait pas été remboursée.	Risque d'abus.
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
Nous recommandons à la Cellule Infrastructures de procéder à la récupération de cette avance.	Cette avance avait été payée sur les ressources de vente des DAO. Les dispositions sont prises pour procéder à la récupération de ladite avance.

1.2. Revue informatique

1.2.1. Gestion de sauvegarde

Observation	Risque
Nous avons noté lors de nos entretiens avec le Chef de la Section Administration et Finances et le Responsable SIG qu'il n'existe pas de document formalisant le plan de reprise ou de continuité d'activités en cas de sinistre. Toutefois, les backups sont effectués régulièrement et gardés dans le serveur, dans le bureau du comptable et dans le coffre-fort auprès du Coordonnateur au sein des bureaux de la Coordination.	Arrêt d'activité prolongé.
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
Nous recommandons à la Cellule Infrastructures de mettre en place un document formalisant le plan de reprise d'activités en cas de sinistre et d'externaliser les backup.	Nous prenons acte de la recommandation et des dispositions seront prises pour la mise en place d'un plan de reprise d'activités en cas de sinistre et l'externalisation des backups.

1.2.2. Charte informatique

Observation	Risque
Nous avons constaté que la charte informatique de la Cellule Infrastructures présente certaines lacunes. Elle ne fait pas mention de certains principes généraux de sécurité, notamment: - droits et interdiction dans l'utilisation - déontologie - utilisation de la messagerie / internet - principes de sécurité - confidentialité des informations - installation de logiciels.	<ul style="list-style-type: none"> - Abus dans l'utilisation des ressources informatiques. - Vulnérabilité du système d'information.
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
Nous recommandons à Cellule Infrastructure d'enrichir sa charte informatique et vulgariser les principes de sécurité.	Nous prenons acte de la recommandation. La charte informatique sera améliorée et vulgarisée.

1.3. Passation des marchés

1.3.1. Marché de réhabilitation infrastructure sociale lot 1 : infrastructures sociales et sanitaires

Niveau de risque	Critique
Observation	Risque
<p>Les directives relatives aux « délais des étapes du processus de passation des marchés dans le cadre des projets financés par la Banque Africaine de Développement » prévoient 7 à 14 jours comme délai nécessaire à la Banque pour procéder à la revue du dossier d'appel d'offre (DAO).</p> <p>Nous avons constaté que 29 jours se sont écoulés pour la validation du DAO. Le montant du marché est de USD 707 736,61.</p> <p>Pour l'appel d'offres national (AON), le délai suffisant pour la préparation des offres est de 21 à 28 jours. Dans le cas de ce marché, le délai avait atteint 40 jours. En effet, l'AON a été lancé le 16 octobre 2015 et le délai de réception des offres a été fixé au 26 novembre 2015.</p> <p>L'évaluation des offres se fait dans un délai de 28 à 35 jours selon la complexité de l'acquisition, y compris la réception du rapport d'évaluation par la BAD suivant les directives ci-haut.</p> <p>Entre le 2 décembre 2015 (date où le comité d'analyse a été institué) et le 11 février 2016 (date de soumission du rapport à la Banque), il s'est écoulé 2 mois et 9 jours, plus de 34 jours par rapport au délai requis.</p> <p>L'ANO de la Banque sur le rapport d'évaluation a été donné le 15 mars 2016, 33 jours de traitement au lieu de 7 jours à 14 jours.</p> <p>La fin des travaux était prévue au 16 décembre 2016.</p> <p>Cependant, une prorogation de 134 jours a été faite sans que la Banque ne soit avisée préalablement. Une régularisation a été faite en janvier 2017.</p> <p>Les travaux devaient être terminés en avril 2017. Aucune preuve de réception provisoire ou définitive des travaux dans le classement. Il en est de même des preuves de paiement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'un glissement dans la planification et surtout dans la mise en œuvre du projet. - La rigueur dans la tenue d'un système de classement et d'archivage des dossiers de passation des marchés risque de rendre difficile le suivi et la gestion des contrats.
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
<p>Nous recommandons à la Cellule Infrastructures de réduire le délai de traitement des dossiers au niveau interne, en proposant un chronogramme de travail à remettre au comité d'analyse d'une part, et, d'autre part accélérer le traitement au niveau de la Banque.</p> <p>La Cellule Infrastructures devrait demander au préalable un ANO avant de procéder à la revue du contrat et classer correctement toute la documentation liée au marché pour un bon suivi.</p>	<p>Nous prenons acte de la recommandation de réduire le délai de traitement des dossiers.</p>

1.3.2. Marché de réhabilitation infrastructure sociale lot 2

Niveau de risque	Critique
<p>Observation</p> <p>Nous avons constaté qu'à l'issue de l'avis de la Banque du 15 mars 2016 sur les résultats de l'évaluation des offres, le lot 2 était jugé infructueux. Le 4 mai 2016, soit 49 jours après l'ANO de la Banque, une nouvelle Commission de réévaluation des offres a été mise en place.</p> <p>Vu le temps passé, une prorogation de la validité des offres du lot 2 s'est imposée. Une correspondance a été adressée, en date du 29 mars 2016 aux soumissionnaires les invitant à répondre le 30 mars 2016 comme la validité des offres réceptionnées prenait fin le 31 mars 2016.</p> <p>Ce manque de pro-activité n'a pas obtenu des résultats escomptés. Les lettres de prorogation sont arrivées après le 31 mars 2016.</p> <p>Face à l'enlisement dans l'évaluation de ce marché et à la non justification des expériences déclinées par les deux premières firmes ayant soumissionné pour le lot 2, la mission de supervision de la BAD a suggéré de changer la méthode d'acquisition en contactant directement 3 entreprises de forage. Une demande de cotations leur a été adressée.</p> <p>Nous avons constaté l'absence de réponse à la lettre d'éclaircissement sur certains points du DAO adressée par la firme israélienne ELECTRA.</p>	<p>Risque</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque d'un glissement dans la planification et surtout dans la mise en œuvre du projet. - Risque de bloquer ou décourager le candidat potentiel dans son élan de vouloir préparer sa meilleure offre.
<p>Recommandation</p> <p>Nous recommandons à la Cellule Infrastructures d'instaurer un système de veille en vue de donner une alerte à temps et de répondre aux questions des fournisseurs potentiels.</p>	<p>Commentaire(s) de la Coordination</p> <p>L'appel d'offres lancé était déclaré infructueux pour le lot2 (forage). Il a été convenu avec la BAD de rechercher des nouvelles entreprises qualifiées au cours du premier trimestre 2017.</p> <p>Toutes les questions posées par les firmes y compris celles d'ELECTRA ont été regroupées en un questionnaire sans indiquer simultanément l'auteur. Des réponses ont été transmises à toutes les entreprises conformément aux règles et usages en la matière.</p>

1.3.3. Marché des consultants Victor RUTALIRA CIZUNGU, Danny-Cécile LUFULUABO et Odette ITIMBINA

Niveau de risque	Critique
Observation	Risque
<p>Le contrat du consultant individuel chargé de l'appui à l'élaboration du technique et à l'évaluation des offres relatives à l'acquisition de pèse essieu et deux stations mobiles Victor RUTALIRA CIZUNGU a été signé. Nous n'avons pas obtenu les preuves de prestation. Aucun rapport n'est classé.</p> <p>Nous avons en outre constaté l'absence du document de base permettant de renouveler les contrats des consultants Danny-Cécile LUFULUABO et Odette ITIMBINA, à savoir l'évaluation des performances des prestations des consultants ci-dessus.</p>	<p>La négligence dans la tenue d'un système de classement et d'archivage des dossiers de passation des marchés risque de rendre difficile le suivi et la gestion des contrats.</p>
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
<p>Nous recommandons à Cellule Infrastructures d'archiver correctement tous les documents relatifs à un marché.</p>	<p>La CI a mis en place un système d'archivage électronique et physique et a recruté un archiviste pour la gestion de ce système. Ce qui améliorera le classement</p>

1.3.4. Marché relatif au consultant chargé de la rédaction du manuel des procédures

Niveau de risque	Critique
Observation	Risque
<p>Nous avons constaté que les offres pour l'AMI publié le 21 février 2016 ont été réceptionnées le 7 mars 2016. Cependant, la signature du contrat est intervenue le 26 juillet 2016, soit 5 mois après la réception des offres.</p> <p>Les évaluations des propositions ont été faites en trois temps : (i) période évaluation du 25 au 31 mars 2016 ; (ii) période : du 27 avril au 10 mai 2016 ; (iii) période du 14 au 15 juin 2016.</p> <p>Durée du contrat : 28 jours sur 3 mois. Ensuite 2 avenants sans incidence financière ont été signés pour proroger la durée de prestation. Nous n'avons pas obtenu les ANO de la Banque.</p> <p>Malgré la signature de deux avenants pour proroger le temps de travail, rien n'indique que la prestation est terminée. Pas de preuves dans le classement (Exemplaire de manuel de procédures ou rapports d'activités). Le projet tire vers sa fin (décembre 2017) et le manuel n'est pas encore prêt et validé par la Banque. Entre la signature de chaque avenant et la notification, il s'est écoulé beaucoup de temps: (i) Avenant N°1 signé, le 26 octobre 2016, pour étendre la durée du contrat, 28 jours sur 5 mois. Mais, le consultant a été notifié, le 9 décembre 2016 : 39 jours plus tard. (ii) Avenant n°2 signé le 26 décembre 2016 dont l'objectif est de proroger la durée du contrat de 2 mois supplémentaires. la notification a été faite au consultant, le 4 février 2017, 39 jours plus tard.</p> <p>Suivant les directives de la Banque, il est recommandé de publier l'attribution du marché après l'avis de non objection de la Banque sur le contrat pour les marchés soumis au contrôle a posteriori de la Banque. La publication se fait dans les deux semaines après l'ANO dans les mêmes médias où l'appel d'offres a été publié. Nous n'avons eu d'évidence de publication de l'attribution de ce marché.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de manœuvres collusoires - La Période d'évaluation intermittente peut faiblir la cohésion et la discipline de l'équipe d'analyse, et entamer la confidentialité que doit observer cette dernière durant cette période. - Risque de dépense inéligible en cas de contrat de prestation échu si la Banque n'a pas émis les avis de non objection. - Risque de ne pas produire le travail à temps et dérapage dans la planification. - La non publication des résultats entache la transparence du processus de passation des marchés et peut déboucher aux contestations ou litiges
Recommandation	Commentaire(s) de la Coordination
<p>Nous recommandons qu'un chronogramme de travail soit dressé pour amener les évaluateurs à travailler dans les délais requis même s'ils sont appelés à d'autres tâches.</p> <p>Les pièces manquant dans le classement doivent être classées.</p> <p>Faire diligence pour soumettre rapidement à l'avis de la Banque le projet de manuel de procédures.</p> <p>Fixer un délai raisonnable pour réaliser une mission en vue d'éviter des avenants inutiles de peur de tomber dans le laxisme.</p>	<p>Les invitations des membres des comités d'évaluation sont accompagnées du chronogramme de travail</p> <p>La CI a mis en place un système d'archivage électronique et physique et a recruté un archiviste pour la gestion de ce système. Ce qui améliorera le classement.</p> <p>Le manuel a été déjà transmis à la Banque qui a autorisé la CI à passer à la formation des utilisateurs.</p> <p>La formation sur l'utilisation du manuel de procédures s'est tenue du 27/03 au 05/04/2017.</p> <p>Les résultats de toutes les procédures sont publiés sur le site de l'ARMP et de la Cellule Infrastructures.</p>

2. Recommandations antérieures non mises en œuvre

2.1. Délai d'approbation trop long du PTBA

Niveau de risque	Critique
Observation	Risque
Nous avons constaté que le plan de travail budgétisé annuel (PTBA) n'a été approuvé par le ministère de tutelle que le 18 avril 2016 soit plus de 3 mois après le démarrage de l'exercice.	Retard dans la mise en œuvre des activités du projet.
Recommandation au 31/12/2015	Commentaire(s) de la Coordination au 31/12/2015
Sensibiliser les acteurs du projet sur l'importance du chronogramme d'élaboration et d'approbation du PTBA fixé par le manuel de procédures. Ce budget doit approuver avant le début de l'année à laquelle il se rattache.	Le projet prend acte de cette recommandation et mettra en place les dispositions nécessaires pour que le PTBA soit approuvé avant le début de l'année à laquelle il se rattache.
Etat de recommandation au 31/12/2016	Commentaire(s) de la Coordination au 31/12/2016
Recommandation non suivie. Le PTBA n'a été approuvé que le 18 avril 2017 soit plus de 3 mois plus tard	Nous maintenons les commentaires de 2015

FIN DU RAPPORT